

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241210-2024-85-DCMa-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024
Notification : 17/12/2024

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT)

2024-2027

Demande de labellisation « **Plan Mercredi** » : ☒ Oui ☐ Non



Cette nouvelle version de modèle de projet éducatif de territoire intègre le **Plan Mercredi** dans sa rédaction. En fin de document, vous trouverez des outils pour vous aider dans votre réflexion. Disposés après les encarts signatures, ils **devront être retirés du document avant envoi aux administrations.**

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet : Moulins-lès-Metz

Nom et prénom de l' élu de référence	BAUCHEZ Jean
Fonction	Maire
Adresse	6 rue de la Mairie 57160 Moulins-lès-Metz
Téléphone	03 87 60 44 60
Adresse électronique	cabinet-du-maire@moulins-les-metz.fr

Coordination du projet assurée par :

Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	LAUFF Aurélie
Fonction	Directrice service Périscolaire
Adresse	6 rue de la Mairie 57160 Moulins-lès-Metz
Téléphone	03 87 61 61 90
Adresse électronique	aurelie.lauff@moulins-les-metz.fr

- **Territoire concerné** (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
Commune de Moulins-lès-Metz	5145 habitants (au 1 ^{er} /01/2024)

Description générale du territoire :

Géographiquement, la commune est séparée en deux par la Moselle, l'autoroute et le canal de Jouy. Trois kilomètres séparent les premières maisons des deux quartiers.

Il y a deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires, deux collèges, deux gymnases et deux services d'accueil à la population (mairie et mairie annexe). Mais il n'existe qu'UN SEUL accueil collectif de mineurs qui fonctionne en simultané sur les deux quartiers : fonctionnement en multisites. L'équipe travaille à un accueil de proximité d'où des regroupements de certains publics à certains moments. Les projets sont rédigés et réalisés par l'ensemble des membres de l'équipe, afin de les appliquer à l'identique de part et d'autre de la ville.

- **Les associations du territoire :**

Culturelles & artistiques	Sportives	Environnement
- Animation Moulinoise - Bibliothèque pour Tous - Bibliothèque St Pierre - Cercle des Anciens et du Temps Libre (CATL) - Club de l'Amitié - Foyer Culturel - Loisirs et Détente - Groupe vocale Mozaïk - Photo Passion Moulins-lès-Metz - Moulins-lès-Metz Animations - Conseil de Fabrique - La Jul...Oise - Souvenir Français - Association des Parents d'élèves St Pierre (APE)	- Moulins-lès-Metz Handball - Loisirs et Détente - Sporting Club de Moulins-lès-Metz - Judo Club - Tennis Club de la Saussaie - Moulins Rando - Moulins-lès-Metz Handisport - Club des Francs Pêcheurs - Foyer Culturel - Association Sportive Club de Volley-Ball	- Les Permanentes

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels, ...) :

- Rassembler tous les acteurs autour d'une table
- Ecrire officiellement les projets
- Faire connaître encore plus fortement les intentions éducatives de chacun
- L'uniformité des horaires d'école sur la commune
- Les espaces d'activités extérieurs dont les cours d'école
- Les gymnases Albert Camus et Louis Armand
- Les espaces verts autour des centres culturels
- De nombreuses associations culturelles et sportives

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

- Les difficultés de recrutement (petits contrats, peu d'heures, tous sur les mêmes horaires de travail...)
- L'irrégularité des effectifs accueillis
- La mise en place des intervenants (lourdeur administrative)
- Le coût des intervenants qu'il faut dédoubler sur chaque site
- Un transport obligatoire pour se rendre d'un quartier à l'autre
- Contraintes du territoire : Comme indiqué dans l'introduction, la commune est séparée géographiquement en deux. Tout doit être dédoublé, entraînant ainsi des coûts de fonctionnement plus élevés. Pour certains temps d'accueil, alors que trois animateurs seraient nécessaires, la commune doit embaucher une quatrième personne.

Précision sur les **domaines de compétence** acquis :

Commune		EPCI ou SIS
☒	Scolaire	☐
☒	Périscolaire	☐
☒	Nouveau temps périscolaire	☐
☒	Restauration scolaire	☐
☒	Extrascolaire	☐

Dispositifs existants :

- | | |
|--|--|
| ☒ Projet éducatif local | ☐ Contrat dans le domaine de la culture |
| ☐ Contrat éducatif local | ☐ Contrat local d'accompagnement |
| ☐ Contrat de ville | ☒ Convention territoriale global |
| ☐ Contrat animation jeunesse territorialisé | |

Précisez :

La commune de Moulins-lès-Metz a signé en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (C.A.F) un Contrat Temps Libres en 2002 qui devient Contrat Enfance Jeunesse en janvier 2008 et ce, jusqu'au 31 décembre 2011. Depuis, la commune a signé plusieurs Contrats Enfance Jeunesse jusqu'au 31/12/20. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune s'engage sur une Convention Territorial Global (CTG).

- Organisation générale de la semaine :

	Accueil périscolaire le mercredi	
Semaine à 4 jours ½	☐ Oui	☒ Non
Semaine à 4 jours	☒ Oui	☐ Non

Ce PEDT fait-il l'objet d'une demande de labellisation

PLAN MERCREDI

☒ Oui	☐ Non
---	------------------------------



(Le cas échéant, mettre en avant les renseignements apportés lorsque la notion « **valeur qualité dans le cadre du plan mercredi** » est présente ainsi que renseigner le tableau d'activités.)

LE PILOTAGE DU PEDT

Composition de la structure de pilotage

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents, ...)
- Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz - L'adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires et Périscolaires - Les quatre conseillers municipaux délégués aux Affaires Scolaires (1 par école) - La Responsable du Service Jeunesse – Culture/Sport – Affaires Scolaires - La directrice du périscolaire - Le directeur des Animations Ados - La directrice des mercredis éducatifs et des accueils de loisirs - Les quatre directrices d'écoles - Un représentant de la CAF - Un représentant de l'Inspection Académique - Un représentant du SDJES - Un représentant de la Ligue de l'Enseignement / Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle	- 1 représentant par Association participant à l'élaboration d'un projet pendant la durée du PEDT	- 1 parent d'élève élu et titulaire par école concernée (soit 4 en tout)

Modalités de pilotage

A quelle fréquence le comité de pilotage s'est-il réuni ?

Au minimum une fois par an pour le bilan. Entre temps, plusieurs réunions de travail se déroulent sur des thèmes particuliers (voir ci-dessous), ainsi que des rencontres parents-commune, enseignants-commune.

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, précisez les thématiques, observations, etc. :

- Bilan d'activités et chiffrage
- Pour ou contre un retour à 4 jours
- Rencontre avec les directrices d'écoles pour élaboration de projets communs école-périscolaire

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

La commune invite les familles à échanger sur des thèmes précis.

Régulièrement, la commune communique au sujet du PEDT par l'intermédiaire des conseils d'écoles, via l'application CityAll, par mails personnalisés...

Un parent représentant chaque école et un parent « remplaçant » ont été élus au Comité de pilotage. Ils ont pour mission de transmettre les informations à toutes les autres familles.

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEDT ?

Il se réunit au minimum une fois par an. Des réunions transversales plus ciblées font l'objet d'une présentation globale des différents projets.

Modalités diverses

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées ?

Accueil périscolaire :

Pour les accueils du matin, midi et soir, les familles ont accès au logiciel BelAmi. Il leur incombe la responsabilité de faire les inscriptions en ligne avec paiement à l'avance. Le délai d'inscription est « au plus tard la veille avant 9 heures » (hors week-end et jours fériés). Le délai d'annulation est identique.

Une inscription de « dernière minute » est possible (jusqu'au jour même avant 9 heures) mais non accessible sur le logiciel. Les familles prennent contact auprès du service qui effectue les vérifications nécessaires avant d'accepter l'inscription (taux d'encadrement, régime alimentaire de l'enfant, ...).

Ce délai est imposé par le prestataire de repas, favorisant notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Mercredi éducatif :

L'inscription se fait également avec paiement à l'avance via le logiciel BelAmi. Comme les inscriptions sont obligatoires pour le mois complet, le délai est le mercredi de la semaine précédente. Les inscriptions sont ouvertes et disponibles à l'année avec une date limite d'inscription.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

- Formaliser l'existant concernant les différentes actions envers les enfants scolarisés dans les établissements moulinois.
- Renforcer cet existant par de nouvelles expériences, de nouvelles activités, de nouvelles approches du public.
- Renforcer cet existant par des rencontres plus régulières, et les formaliser officiellement avec tous les acteurs concernés en menant des projets communs.

Objectif éducatif :

Il ne se résume pas à un planning d'activités mais influe sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. L'objectif éducatif est soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :

- Respect du rythme de l'enfant
- Laisser rêver et jouer les enfants / faire jouer les enfants
- Apporter de nouvelles dynamiques à la jeunesse
- Générer un climat de confiance entre l'équipe pédagogique et les enfants, les familles...
- Ouverture culturelle et citoyenne de la jeunesse moulinoise
- Faire découvrir des activités non proposées sur le territoire
- Faire découvrir les activités associatives proposées sur la commune pour que les enfants aient envie d'y adhérer

L'ECOLE ET LE PERISCOLAIRE

Dans cette partie, la notion « (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi) » indique un attribut participant de la labellisation.



Les écoles et nombres d'enfants

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)	Nombre d'établissements concernés	Nombres d'enfants fréquentant le périscolaire		
			Matin	Midi	Soir
Niveau maternel (moins de 3 ans)	2	1	0	2	0
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	146 (8)	2	5	46	28
Niveau élémentaire :	278 (6)	2	26	123	47
Niveau secondaire :	629	2	0	0	0

Organisation en **groupement scolaire** ?

☐ Oui ☒ Non

Quels sont les objectifs principaux du projet de l'école ?

Axe 1 : L'accessibilité universelle.

Objectifs : faire évoluer nos gestes professionnels pour davantage d'efficacité dans la gestion de l'hétérogénéité et provoquer des rencontres parents-enseignant en début d'année pour associer le plus possible les familles.

Axe 2 : Les parcours éducatifs.

Objectifs : éduquer à une bonne hygiène de vie et faire de la co-intervention avec l'infirmière scolaire dans le cadre du parcours santé.

L'organisation du temps

Ecole Primaire Verlaine, Ecole Maternelle Verlaine, Primaire Centre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Observations
Accueil Matin	07h30 à 08h30	07h30 à 08h30		07h30 à 08h30	07h30 à 08h30	
Temps Scolaire	08h30 à 12h00	08h30 à 12h00		08h30 à 12h00	08h30 à 12h00	
TEMPS DE MIDI	12h00 à 14h00	12h00 à 14h00		12h00 à 14h00	12h00 à 14h00	
Temps Scolaire	14h00 à 16h30	14h00 à 16h30		14h00 à 16h30	14h00 à 16h30	
Accueil du soir	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30		16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	Départ individualisé sauf pour les ateliers spécifiques de 17h15 à 18h15 : participation régulière et entière souhaitée pour le bon déroulement de l'atelier

Ecole Maternelle St Jean (10 minutes de décalage pour les enfants de la maternelle St Jean. Temps à parcourir pour les parents allant de la maternelle à l'élémentaire.)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Observations
Accueil Matin	07h30 à 08h20	07h30 à 08h20		07h30 à 08h20	07h30 à 08h20	
Temps Scolaire	08h20 à 11h50	08h20 à 11h50		08h20 à 11h50	08h20 à 11h50	
TEMPS DE MIDI	11h50 à 13h50	11h50 à 13h50		11h50 à 13h50	11h50 à 13h50	
Temps Scolaire	13h50 à 16h20	13h50 à 16h20		13h50 à 16h20	13h50 à 16h20	
Accueil du soir	16h20 à 18h30	16h20 à 18h30		16h20 à 18h30	16h20 à 18h30	Départ individualisé sauf pour les ateliers spécifiques de 17h15 à 18h15 : participation régulière et entière souhaitée pour le bon déroulement de l'atelier

A quel moment sont organisées les Activités pédagogiques complémentaires (APC) ?

Pour la maternelle St Jean : les mardis de 16h20 à 17h20

Pour les élémentaires Centre et Verlaine et la maternelle Verlaine : les mardis de 16h30 à 17h30

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

☐ Périscolaire ☒ Scolaire ☐ Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

Les inscriptions sur trois temps périscolaires sont fortement déconseillées auprès des parents. Seules quelques dérogations sont acceptées suivant la nature de la demande des familles qui s'engagent à respecter les horaires.
La sieste est effectuée dans les écoles maternelles au retour de la restauration périscolaire.

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

Les membres de l'équipe d'animation interviennent sur les trois temps ainsi que le mercredi pour un tiers de l'équipe. Certaines ATSEM sont également présentes sur le temps du midi. Cela permet une bonne continuité entre le temps scolaire et le périscolaire.

L'équipe d'animation intervient sur toutes les actions du Service Enfance Jeunesse (Périscolaire, Mercredis éducatifs, Accueil de Loisirs, Animations Ados et Moulins fête l'été).

En conséquence, les enfants connaissent tous les membres de l'équipe ; l'équipe connaît bien son public ; pour les familles, un climat de confiance est installé.

Le périscolaire

Intervenants extérieurs			
Associations socio-culturelles	Associations sportives	Bénévoles, parents	Autres intervenants
- Animation Moulinoise (les Permanentes) - Bibliothèque Pour Tous - Bibliothèque Saint Pierre	- Moulins-lès-Metz Handisport		- Compétences de l'équipe d'animation - Associations à compétences spécifiques (anglais, langue des signes, ...)

L'écriture du *projet éducatif* a-t-il été écrit en collaboration avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité ?
(Valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)



☒ Oui ☐ Non

Le projet éducatif est revu régulièrement. Il résulte d'un projet commun avec l'équipe enseignante. L'équipe d'animation rencontre régulièrement les directrices d'écoles. Les projets proposés découlent de ce projet éducatif. Il est d'ailleurs global pour le service jeunesse de la collectivité. Ce travail est exactement le même qu'avec le périscolaire.

Exemples de projets mis en place et permettant à tous les enfants et adultes de partager un moment fort sur une semaine complète de sensibilisation sur des thèmes particuliers : semaine de sensibilisation au cancer du sein avec le défi « tous en rose » pour « Octobre Rose », journée du pull moche de Noël...

Ce calendrier de thèmes et de « défis » est mis en place en début d'année scolaire en collaboration avec les directrices d'école et les différents directeurs des services jeunesse.

Est-il ou sera-t-il présenté en conseil d'école ? (Valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)



☒ Oui ☐ Non ou date de présentation prévue :

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

☒ Oui ☐ Non

☐ Autre (précisez)

Dans le cadre d'un achat de prestations, la commune signe une convention de partenariat.

Administrativement, cette convention est une preuve de paiement de prestation pour le Trésor Public.

La formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
☒ Oui	☒ Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) ☐ Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) ☒ Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
☐ Non	

Précisez :

L'équipe d'animation participe régulièrement à des formations dans le domaine de l'animation (très souvent proposées par Ligue de l'Enseignement de la Moselle ou du SDJES directement), des normes HACCP, des formations diverses sur des thèmes particuliers (accueil d'enfants en situation de handicap, rythme biologique de l'enfant...). Chaque année, elle se réunit pour un renouvellement de formation aux premiers secours (PSC1). Récemment, l'équipe a reçu une initiation « Formation incendie et sécurité ». L'équipe est également invitée à participer à des conférences, forum...

La commune aide financièrement le personnel à se former au diplôme BAFA et BAFD.

Nombre de personnes concernées : l'ensemble de l'équipe d'animation.

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

.....

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE :

.....

Thématiques de formations privilégiées :

.....

Les formations concernent toute l'équipe d'animation qui intervient sur toutes les activités y compris les mercredis.

- Formation BPJEPS pour la directrice Périscolaire en 2017
- Formation « insulte-conflit-violence » (Ligue de l'Enseignement FOL 57) suivie par la directrice périscolaire et la responsable de site principal
- Formation « sensibilisation à l'autisme » (Ligue de l'Enseignement FOL 57) pour un membre de l'équipe d'animation
- Formation « classes du goût » (Metz Métropole) suivie par plusieurs membres de l'équipe d'animation
- Formation HACCP pour la directrice périscolaire et le personnel de service cantine
- À venir : formation BAFD pour une des responsables de site périscolaire
- À venir / en cours : formations programmées par la Ligue de l'Enseignement, FOL 57 sur différents thèmes : connaissance de l'enfant, enfant à besoins spécifiques, innovation pédagogique.
- À venir : formation HACCP pour les personnels de service cantine (renouvellement du personnel)
- SST renouvellement ou formation initiale
- « Gestes qui sauvent » pour les membres de l'équipe d'animation
- Sensibilisation aux risques incendie

L'ACCUEIL DES ENFANTS HORS TEMPS SCOLAIRE

Cette section prend modèle sur le projet éducatif ACM et doit être renseignée en tout état de cause (ACM ou hors ACM) (Article R. 227-25 du code de l'action sociale et des familles + charte de qualité du plan mercredi)

- Le projet éducatif périscolaire existant peut remplacer ce modèle dès lors qu'il répond à tous ces critères
- La charte de qualité (partie outils) détaille les attendus des paragraphes 4, 7, 8,9 et 10.
- Concernant les paragraphes 4 et 6, les éléments de l'ancienne version PEDT y ont été injectés. Ils sont complémentaires des vos propres informations.

1- La nature des activités en fonction des modalités d'accueil (s'il s'agit d'activités physiques ou sportives, précisez les conditions de mise en œuvre)

Précisez la qualité éducative des activités : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)



- ❖ *La décoration de la salle* : mise en place pour que les enfants s'imprègnent du thème, en plus du **développement de l'imaginaire**.
- ❖ *L'activité manuelle individuelle* : permet à chaque enfant de repartir avec une réalisation. Elle sert en plus à **développer la créativité** de l'enfant, **travailler la dextérité manuelle et le respect des consignes, découvrir de nouvelles techniques...**
- ❖ *L'activité manuelle collective* : c'est la fabrication d'un jeu en commun à usage collectif. Une fois le jeu réalisé, il est prévu, dans le programme, d'y jouer ensemble. Puis ce dernier est en libre accès sur les sites d'accueil. Elle permet de **développer l'esprit d'équipe et de partage**.
- ❖ *Le grand jeu* : c'est un des temps fort de chaque période. Il réunit les enfants des 2 sites d'accueil. **Cohésion de groupe et respect des règles**.
Les 2 tranches d'âges sont mélangées dans la mesure du possible, selon l'effectif du jour. Cela permet de regrouper les fratries ainsi que de favoriser l'entre-aide entre petits et grands.
- ❖ *Les « booms »* : c'est l'autre temps fort de la période. Il réunit les enfants des 2 sites d'accueil. C'est essentiellement pour Halloween et Carnaval. Les maternelles et les primaires des 2 sites d'accueil sont réunis à cette occasion.
- ❖ *Les spectacles* : en général, un spectacle de Noël et un spectacle de fin d'année. Un jour par semaine est consacré à la préparation. Ce temps fort réunit également les enfants inscrits sur les 2 sites. Les familles sont invitées à découvrir le travail accompli, suivi d'un « pot ». **Apprendre ou améliorer des compétences particulières, développer la mémoire des enfants...**
- ❖ *Les expos* : mises en place **pour faire partager aux familles**, les activités spécifiques (comme l'activité post-art pixel-art...). Dans ce cas, les enfants ne récupèrent leurs « réalisations » qu'à la fin.

Regroupement des sites d'accueil du soir : la volonté de réunir les deux sites vient du fait que, même si géographiquement, nous sommes dans l'obligation d'avoir deux sites, nous souhaitons marquer l'esprit d'équipe. Et ce, tant auprès de l'équipe d'animation qu'auprès des enfants qui résident dans la même commune.

Partenariat : l'équipe pédagogique est en mesure d'instaurer des activités variées et inscrites dans la durée, notamment en développant des partenariats avec les associations de la commune.

Intervenants extérieurs : de même, nous faisons intervenir des personnes extérieures et ayant des compétences particulières : musique, magie, langue des signes, anglais, ...

2- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos :

Sur chaque temps d'accueil périscolaire (matin, midi ou soir) des coins calmes sont aménagés pour que les enfants puissent se reposer (tapis de sol ou matelas).

Sur le temps de la pause méridienne, les enfants ont un moment de défoulement soit avant de manger soit après (en fonction des services).

A 13h50, le périscolaire fait le lien avec l'école pour les enfants de petite section et ces derniers pour la sieste en attendant l'arrivée d'une ATSEM.

Sur le périscolaire, les mercredis et les ACM, pour que chaque enfant y trouve son compte, sont mis en place : des espaces d'activité libres (dinettes, jeux de construction), des zones de calme (coin lecture, jeux de société...), en plus des activités proposées par les équipes d'animation.

De plus et selon le ressenti du groupe, les animateurs peuvent décider de s'adapter et de modifier l'activité prévue.

3- Les modalités de participation des mineurs : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Périscolaire

Matins : Les enfants sont libres de participer ou non aux ateliers/jeux proposés.

Midis : Les enfants sont libres de participer ou non aux ateliers/jeux proposés.

Soirs : Il est demandé aux familles d'inscrire leurs enfants aux ateliers et que l'enfant participe jusqu'à 18h15 minimum, et ce pour toute la période ou le temps de l'activité proposée.

Objectifs :

- Les enfants peuvent ainsi terminer leurs activités (tout comme ils le feraient pour toute autre activité telle que foot, danse...),
- Le respect des enfants de tout le groupe lors des activités collectives,
- Le respect des animations instaurées par l'équipe,
- L'engagement des familles.

En cas de soirée à thème, grands jeux, défis... tous les enfants sont invités à participer.

Mercredi et ACM

Les enfants participent aux activités prévues selon un planning proposé par l'équipe d'animation.

Pour les mercredis, le thème change à chaque période.

4- les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)



Quel accompagnement envisagez-vous pour les enfants en situation de handicap ? (Préciser les relations avec la famille, l'équipe enseignante, l'AESH)

Quel aménagement effectuez-vous pour accueillir ces enfants à besoin particulier (activités adaptées, temps, personnel.)

Chaque enfant est accueilli selon ses spécificités lorsque celles-ci sont connues. En accueillant les familles lors de l'inscription, nous échangeons sur les difficultés rencontrées par les enfants. Toute l'équipe d'animation est ensuite conviée à une réunion pour expliquer les modalités à adapter.

Il s'agit en effet d'adapter au mieux les modalités d'accueil de l'enfant en situation de handicap en fonction de ses besoins. La communication entre les différentes partenaires (équipes d'animation, familles, écoles...) est essentielle.

Une solution est toujours recherchée pour réagir au plus vite et au mieux aux demandes des familles.

Nous proposons également aux membres de l'équipe d'animation de se former pour compléter acquérir de nouvelles connaissances (sensibilisation à l'autisme...).

Quelles formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

La formation sur ce sujet se fait en continu. L'école élémentaire Verlaine accueille des enfants de l'Institut Médico Educatif de Jussy « La Roseraie ». Ces enfants de l'IME sont accueillis en scolaire et en périscolaire toute l'année. Ces mêmes enfants participent également aux accueils de loisirs. Des échanges se font quotidiennement entre l'équipe d'animation du périscolaire et l'équipe d'encadrement de l'IME ainsi que des réunions d'équipes pédagogiques. Des rencontres sont organisées avec les responsables de chaque structure. Une convention a été signée entre les deux parties précisant les modalités d'accueil de ce public.

Nous travaillons également avec des éducateurs du SESSAD lorsque des enfants accueillis dans les écoles moulinoises dépendent de ces besoins d'encadrement spécifique.

Enfin, une ULIS est en place depuis de nombreuses années sur l'école Verlaine et accueille 12 enfants. Un travail de collaboration, d'échange est mis en place avec l'enseignante et les animateurs périscolaires.

De plus, des formations sont proposées à l'équipe d'animation tout au long de l'année : sensibilisation à l'autisme...

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), quelles sont les relations avec l'équipe enseignante et la famille ?

Les parents indiquent dans le dossier si l'enfant a un P.A.I. (encadré spécifique)

Dans ce cas, la directrice participe au rendez-vous avec le directeur d'école, le médecin scolaire, la famille... pour être également signataire de ce protocole.

Puis deux suites possibles :

- Un rendez-vous est pris avec la famille pour prendre connaissance en détail du protocole
- La directrice fait un point avec toute son équipe pour expliquer le protocole
- L'équipe devra toujours avoir la trousse et le protocole avec elle

5- Fonctionnement de l'équipe constituée (directeur ; animateurs et ceux qui participent à l'ACM)

Mercredis : 1 directrice, 1 adjointe et 5 animatrices

Périscolaire : 1 directrice, 2 responsables de site et 15 animateurs (dont 4 ATSEM)

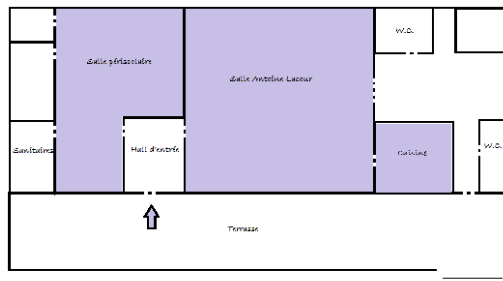
Des intervenants ponctuels enrichissent l'équipe éducative pour des ateliers ou des projets particuliers.

6- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

EQUIPEMENTS QUARTIER CENTRE :

Château Fabert

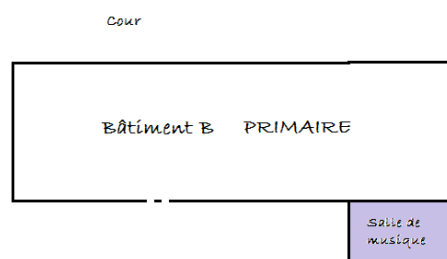


Rue Fabert 57 160 Moulins-Lès-Metz

Espace intérieur : au premier étage, niveau terrasse du Château, 1 petite salle essentiellement réservée pour des jeux calmes (25m²), 1 grande salle d'activité (75m²) salle principale, 1 petite cuisine, 1 coin rangement matériel (fermé à clé), 1 sanitaire fille et 1 sanitaire garçon

Espace extérieur : La cour de l'école élémentaire, la terrasse et la cour du Château, et le Pré de la Fête (à 300 m, direction vieux Pont).

EQUIPEMENTS QUARTIER SAINT PIERRE : Ecole Paul Verlaine



31 rue Chaponost 57160 Moulins-Lès-Metz

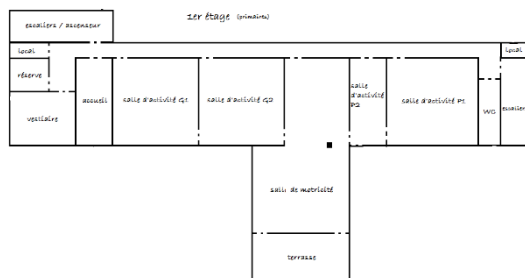
Espaces intérieurs :

1 salle d'environ 60 m² = salle de décroisement de la primaire P. Verlaine

1 salle = salle de la BCD de la primaire P. Verlaine + les sanitaires de l'école (filles et garçons)

Espaces extérieurs : La cour d'école Paul Verlaine (2^{ème} cour au fond) et un terrain de jeux.

Espace Jules Verne



7/9 Rue de Bretagne_57160 Moulins-Lès-Metz

Espaces intérieurs :

RDC : 1 salle : cantine périscolaire élémentaire, 1 salle : cantine périscolaire maternelle + sanitaires petits et grands

1^{er} étage : 2 salles d'activité, jeux... pour les élémentaires (2 x 60 m²), 1 salle de motricité (90 m²), 1 salle de repos (coin calme), 1 salle d'activités, jeux pour les maternelles (1 x 60 m²), 1 local de rangement matériel pédagogique + sanitaires petits et grands, 1 bureau pour l'accueil des familles

2^{ème} étage : 3 salles d'activités (mutualisables avec les associations moulinoises et l'« Animations Ados »)

Espaces extérieurs :

La cour à l'arrière du bâtiment

L'aire de jeux communale

Le city stade

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

- ☐ Oui ☐ Non
☒ Autre (précisez) les salles de classes ne sont pas utilisées en temps de périscolaire (sauf salle de motricité de la maternelle)

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ? (**Valeur qualité dans le cadre du plan mercredi**)

- ☒ Oui ☐ Non



Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

- ☒ Oui ☐ Non
☐ Autre (précisez)

7- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)



⇒ Communication relative aux projet(s) d'école et du projet pédagogique (exemples d'éventuelles actions ou de parcours éducatifs déclinés sur les temps scolaires et périscolaires)

Les différents services de la commune (mercredis, périscolaire, ACM et animations ados) font appels aux animateurs de l'équipe en place à l'année. Par conséquent, les enfants connaissent tous les membres de l'équipe. A l'instar, l'équipe connaît bien le public jeune moulinois. Pour les familles, un climat de confiance est installé.

En cas de problème avec un enfant (santé ou comportement), les différents services (périscolaire et mercredi) communiquent et mettent en place un suivi cohérent.

De même entre l'école et le périscolaire, où l'équipe d'animation communique directement sur le terrain avec l'équipe enseignante (à midi ou à 13h50). Des réunions sont mises en place en commun le cas échéant avec les directrices concernées et les familles.

⇒ Exemples de collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (tels que liens inter-directions, communication relative aux projets pédagogiques et d'école, mutualisation de matériel ou de locaux, modalités de pilotage partagé) :

- Communication inter-directions : dates d'absences (sorties scolaires...), problèmes de comportement...
- Réunions mises en place pour établir un calendrier de journées à thème à l'année (Carnaval, défis...)
- Partenariat lors de participation à des concours divers
- Mutualisation de matériel sportifs : ballons, raquettes de ping-pong

⇒ Modalité d'organisation des transitions entre l'école et l'accueil du mercredi s'il y a école le matin : Où le déjeuner a-t-il lieu ? Qui organise le déjeuner ? Où l'accueil de loisirs se déroule-t-il ? Qui conduit les enfants pendant le trajet vers le lieu de déjeuner et le lieu de l'accueil de loisirs ? Comment les différents professionnels communiquent-ils ?

Non concerné.

8- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)



⇒ Mesures favorisant le développement de mixité sociale et de compréhension interculturelle (diversité des publics, activités de découverte de la culture de l'autre, etc.) :

- Prise en compte des régimes alimentaires avec travail de sensibilisation auprès des enfants.
- Fête des enfants (FOL) avec rencontre de publics venant d'horizons et d'origines différentes.
- Enfants de la MECS avec histoires familiales complexes, travail de sensibilisation auprès des enfants.
- Enfants de la classe délocalisée de l'I.M.E., travail de sensibilisation auprès des enfants.
- Enfants avec P.A.I. : troubles du comportement, TSA, TDAH..., travail de sensibilisation auprès des enfants.
- Adolescents avec identité de genre différente
- Mise en place des tarifs selon les quotients familiaux
- Projets intergénérationnels

⇒ La tarification : est-elle échelonnée ? Selon quels critères ?

(Voir annexe Tarifs)

Périscolaire : Inscription à la carte en prépaiement via un logiciel d'inscription. Délai = au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié). Possibilité d'inscrire jusqu'au jour même en tarif « dernière minute » majoré. Pas d'échelonnement.

Mercredi : forfait journée ou après-midi (accueil matin ou soir à la séance). Période d'inscription.

ACM : forfait semaine (accueil matin ou soir à la séance). Période d'inscription.

Pour tous, les tarifs sont calculés en fonction de :

- La provenance : commune ou hors commune
- Le QF (calculé sur la base de la dernière feuille d'impôt)
- La classe de l'enfant : maternelle ou élémentaire

⇒ Modalités de communication avec les familles (par exemple affichage, flyers, site internet dédié, moments consacrés)

Les informations et affiches concernant les ateliers/activités/projets sont disponibles :

- Sur chaque site d'accueil (affichage)
- Sur les panneaux lumineux
- Par mailing via le logiciel
- Sur le compte Facebook
- Sur l'application CityAll

9- Mise en valeur de la richesse des territoires : (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Exemples parmi lesquels :

- De projets pédagogiques donnant lieu notamment des sorties amenant à la découverte des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel ;
- De partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires etc.) ;
- De partenariats avec les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, de sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques etc.) ;
- D'implication des habitants et acteurs du territoire dans les projets pédagogiques menés (intervention ponctuelle des parents, bénévoles, agents territoriaux etc.) ;

L'équipe pédagogique est en mesure d'instaurer des activités variées et inscrites dans la durée, notamment en développant des partenariats avec les associations de la commune : Moulins-lès-Metz handisports (tennis de table, boccia...), bibliothèques de quartier, les Permanentes...

Nous pouvons également collaborer avec les associations de parents d'élèves.

A noter, une implication régulière du service technique de la commune dans nos projets.

Des sorties culturelles dans le cadre des mercredis : cinéma, spectacles vivants...

11- Les modalités d'évaluation de l'accueil et du PEDT :

Périodicité de l'évaluation

- **Mercredis** : à chaque fin de période
- **ACM** : à chaque fin d'accueils
- **Périscolaire** : à chaque fin d'atelier ou de projet
- **PEDT** : une réunion bilan par année

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)		
Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Développer les valeurs de la vie en collectivité	Participation aux jeux collectifs, projets, défis...	Respect des règles de vie et de sécurité en collectivité
Respecter les rythmes et les choix de chacun	Départs et arrivées échelonnés Proposition de jeux et temps calmes	Ecoute des envies de l'enfant et respect de ces envies Respect du temps d'activité de l'enfant
Impliquer les familles	Participations aux expositions, implications dans les défis... Interactions sur la page Facebook	Retours des familles
Développer la curiosité, l'imaginaire et la créativité des enfants	Attrait, demandes des enfants	Mise en place d'activités proposées par les enfants

Activités proposées

(Ajouter autant d'activités que nécessaire)

Objectifs éducatifs	Rapport au projet de l'école (ou cycle d'apprentissage)		Relation à une compétence du socle commun	Critères d'évaluation
	Après la classe	Jours où il n'y a pas classe 		

ACTIVITE 1 Périscolaire

Nature et environnement	STRUCTURE/ INTERVENANT :	- Découverte/apprentissage de connaissances - Développer la curiosité - Sensibiliser au respect de la nature et de l'environnement	Sur le temps du périscolaire soir		Responsabiliser et sensibiliser à la nature et à l'environnement	Taux de fréquentation et d'implication sur le long terme
	Association « Permanantes », Torcol					L'enfant se préoccupe-t-il plus de la nature autour de lui ?
	NBR de SEANCES :					
	Sur l'année (1soir/semaine)					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					

ACTIVITE 2 Périscolaire

Exposition sur un thème	STRUCTURE :	- Eveiller la curiosité - Valoriser le travail collectif	Sur le temps du périscolaire soir (et les matins)	Sur 1 ou 2 mois selon le thème choisi avec l'équipe éducative et les enfants Le mercredi sur la journée	Participer à l'organisation, au déroulement et à la présentation d'un projet	Taux de fréquentation et d'implication sur le long terme
	Equipe d'animation					L'enfant est-il heureux de présenter ses créations ?
	NBR de SEANCES :					
	Sur 1 période = 2 ou 3 mois (1 soir par semaine + les matins)					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					

ACTIVITE 3 Périscolaire

Spectacle sur un thème	STRUCTURE :	- Favoriser l'entraide - Renforcer la confiance en soi - Améliorer la communication et les interactions	Sur le temps du périscolaire soir	Sur 1 ou 2 mois selon le thème choisi avec l'équipe éducative et les enfants Le mercredi sur la journée	Participer à l'organisation, au déroulement et à la présentation d'un projet	Taux de fréquentation et d'implication sur le long terme
	Equipe d'animation / intervenant					L'enfant est-il plus à l'aise à l'oral ?
	NBR de SEANCES :					L'enfant est-il plus ouvert aux autres ?
	Sur 1 période = 2 ou 3 mois					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					

ACTIVITE 4 Périscolaire

Langue des Signes	STRUCTURE/ INTERVENANT :	- Sensibiliser au handicap - Appréhender un nouveau mode de communication	Sur le temps du périscolaire du soir		Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue des signes	Taux de fréquentation aux ateliers
	Intervenante L.S.F.					L'enfant met-il en application les gestes qu'il a appris au quotidien ?
	NBR de SEANCES :					
	Ponctuellement sur l'année (environ 10 séances)					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					

ACTIVITE 5 Périscolaire

Soirées à thème (suivant les Evénements du calendrier)	STRUCTURE :	- Favoriser la cohésion et l'esprit de groupe	Sur le temps du périscolaire du soir		Participer à l'organisation et la décoration d'une soirée	Taux de fréquentation d'année en année
	Equipe d'animation					
	NBR de SEANCES :					
	Avant chaque vacances (5 ou 6/an)					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					

ACTIVITE 6 Périscolaire

Thèmes et défis	STRUCTURE :	- Développer les connaissances sur un sujet - Favoriser l'esprit de groupe	Sur le temps de la pause méridienne		Exprimer sa pensée, s'exprimer oralement sur un sujet précis	Taux de participation
	Equipe d'animation					L'enfant est-il plus ouvert aux autres ?
	NBR de SEANCES :					Les conflits sont-ils apaisés ?
	Environ 1 fois par mois					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					

ACTIVITE 7 Mercredis

Recyclage	STRUCTURE :	- Sensibiliser au respect de la nature et de l'environnement - Développer la curiosité - Valoriser le travail collectif - Impliquer les familles avec « l'appel à la récup' »		Le mercredi sur la journée	Sensibiliser le public sur le recyclage et adopter un comportement éthique et responsable	
						L'enfant met-il en application les gestes qu'il a appris au quotidien ?
	NBR de SEANCES :					L'enfant se préoccupe-t-il plus de la nature autour de lui ?
	1 ou 2 fois par an pendant 1 mois					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					

ACTIVITE 8 Mercredis						
Thème mensuel « Fais ce qu'il te plait »	STRUCTURE :	- Favoriser la cohésion de groupe - Ecouter les envies de chacun		1 ou 2 x par an Les enfants choisissent par vote les activités manuelles et/ou jeux en amont	Exprimer ses envies, respecter les envies de tous et respecter les choix collectifs par le vote	
	Equipe d'animation					Investissement des enfants dans le choix des thèmes
	NBR de SEANCES :					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					
ACTIVITE 9 Mercredis						
Thème mensuel « Le tour du monde en 80 jours »	STRUCTURE :	- Développer les connaissances sur un sujet - Favoriser l'esprit de groupe		Le mercredi sur la journée	Découvrir et acquérir les repères géographiques	
	Equipe d'animation					L'enfant est-il heureux de présenter ses créations ?
	NBR de SEANCES :					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					

ACTIVITE 10 Mercredis						
Jeux de coopérations	STRUCTURE :	- Favoriser le vivre ensemble - Apprendre le partage et le respect de l'autre		Le mercredi sur la journée	Favoriser l'entraide et respecter autrui	Taux de fréquentation aux ateliers
						Cohésion au sein du groupe
	NBR de SEANCES :					Esprit collectif et de partage
	Environ 1 fois par mois					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					

ACTIVITE 11 Mercredis						
Atelier cuisine	STRUCTURE :	- Découverte de nouvelles saveurs		Le mercredi sur la journée	Développer une nouvelle technique de réalisation Et découvrir le partage	Nombre d'enfants ayant goûté à tout
	Equipe d'animation					Le nombre de séances dû à la demande des enfants
	NBR de SEANCES :					
	4 à 5 fois par an					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					
ACTIVITE 12 Mercredis						
Aménagement de l'espace de la commune	STRUCTURE :	- Participer à l'embellissement de la commune - Favoriser le travail d'équipe	Sur le temps du périscolaire du soir	Le mercredi sur la journée	Participer à l'organisation, au déroulement et à la présentation d'un projet	Taux de fréquentation aux ateliers
	Equipe d'animation / école / service technique de la commune					L'enfant est-il heureux de voir les créations dans la ville ?
	NBR de SEANCES :					
	Selon les manifestations					
	Quel Public (mettre en bleu)					
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2					

Mercredis :

- 1 journée par mois : sortir de l'Espace Jules Verne
- 1 thème par mois
- Intégration des familles dans des projets bien définis
- Travail en étroite collaboration avec les structures extérieures (Jouy-aux-Arches, Gravelotte et Gorze)

Description des thématiques d'activités retenues et précisions sur la prise en compte de l'âge des publics concernés.

- En règle générale : travail sur l'expression, la découverte de nouvelles activités, donner l'envie aux enfants d'adhérer à une activité culturelle ou sportive proposée par les associations à l'année et sur la commune.
- Participation commune entre les fêtes scolaires et les fêtes périscolaires.
- Projet éducation à la citoyenneté
- Jeux de coopération

Quelle articulation des activités périscolaires avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

Thème en complément des projets d'école ou thème en commun avec des intervenants communs notamment

SIGNATAIRES DU PROJET

Acteurs locaux

Le responsable légal (titre et nom)	Président(e) de l'association périscolaire
Partenaire local 1 (titre et nom)	Partenaire local 2 (titre et nom)
Partenaire local 3 (titre et nom)	Partenaire local 4 (titre et nom)

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale : Grégory PRÉMON	Le Directeur de la CAF de Moselle : Laurent PONTÉ	Le Préfet de Moselle :  Labellisation Plan Mercredi Oui - Non
--	---	--

Page réservée à l'administration

SDJES			
Traité par	Reçu le	Transmis le	Transmis à
COURTOIS-AMIMI	05/04/2024	04/10/2024	Validé
PEdT validé	☒ Oui ☐ Non		
Label « Plan Mercredi »	☒ Oui ☐ Non		

DSDEN-DE1			
Traité par	Reçu le	Transmis le	Transmis à
	Date	Date	

CAF			
Traité par	Reçu le	Transmis le	Transmis à
	Date	Date	

Modalités générales de fonctionnement



Accueil Périscolaire



Moulins-lès-Metz



Tarifs du 1er août au 31 décembre 2024.
Les tarifs ci-annexés sont réactualisés tous
les ans par le Conseil Municipal.



PÉRISCOLAIRE

● Tarification

> Accueil des enfants en maternelle

MATERNELLE	INSCRIPTION A L'AVANCE							
	Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)							
	Moulois				Non Moulois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30-8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,07	2,03	1,82	1,45	3,11	3,04	2,73	2,17
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	8,10	7,94	7,13	5,67	12,15	11,91	10,69	8,50
Soir 16h30-18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	4,08	4,00	3,59	2,86	6,12	6,00	5,39	4,28
	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)							
	Moulois				Non Moulois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30-8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,69	2,64	2,37	1,88	4,04	3,96	3,55	2,83
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	10,53	10,32	9,27	7,37	15,79	15,48	13,90	11,05
Soir 16h30-18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	5,30	5,20	4,67	3,71	7,96	7,80	7,00	5,57

> Accueil des enfants d'école élémentaire

ELEMENTAIRE	INSCRIPTION A L'AVANCE							
	Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30-8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	1,47	1,44	1,29	1,03	2,20	2,16	1,94	1,54
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	6,62	6,49	5,83	4,63	9,93	9,73	8,74	6,95
Soir 16h30-18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	3,15	3,09	2,77	2,21	4,73	4,63	4,16	3,31
	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30-8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	1,91	1,87	1,68	1,34	2,86	2,81	2,52	2,00
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	8,61	8,43	7,57	6,02	12,91	12,65	11,36	9,04
Soir 16h30-18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	4,10	4,02	3,61	2,87	6,15	6,02	5,41	4,30

> Repas de régime

Dans le cadre d'un accueil d'enfants en situation d'allergies alimentaires et sous Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.), qu'ils soient en maternelle ou en élémentaire, la Commune propose un menu adapté sans allergène (fournisseur : Nutrisens).

Il convient d'adapter la tarification applicable pour les repas de régime par rapport au coût proposé par le fournisseur et ce, à compter du 1er août 2024, selon les modalités suivantes :

- Inscription 7 jours au préalable au 1er jour de fréquentation et pour un minimum de 12 plateaux repas
- 23,65€ par plateau repas



« MERCREDI ? J'AI ENVIE DE... »

● Tarification

> Tarifs pour les enfants de maternelle

MATERNELLE	Moulois				Non Moulois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin / 7h30-9h	3,11	3,04	2,73	2,17	4,66	4,57	4,10	3,26
Journée / 9h-16h30	12,88	12,62	11,34	9,02	19,32	18,94	17,01	13,53
Après-midi / 13h30-16h30	5,15	5,05	4,53	3,61	7,73	7,57	6,80	5,41
Soir / 16h30-18h30	4,08	4,00	3,59	2,86	6,12	6,00	5,39	4,28

> Tarifs pour les enfants d'école élémentaire

ELEMENTAIRE	Moulois				Non Moulois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin / 7h30-9h	2,20	2,16	1,94	1,54	3,30	3,24	2,91	2,31
Journée / 9h-16h30	10,72	10,51	9,43	7,50	16,08	15,76	14,15	11,26
Après-midi / 13h30-16h30	4,29	4,21	3,78	3,01	6,44	6,31	5,67	4,51
Soir / 16h30-18h30	3,15	3,09	2,77	2,21	4,73	4,63	4,16	3,31





VACANCES 3-11 ANS



● Tarification

> Tarifs pour les enfants de maternelle

3 ans révolus ou moins de 3 ans étant scolarisés en toute petite section et jusqu'à la veille de l'entrée en élémentaire.

MATERNELLE		Moulois				Non Moulois			
		Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs à la séance *	Matin / 7h30-9h	3,11	3,04	2,73	2,17	4,66	4,57	4,10	3,26
	Soir / 16h30-18h30	4,08	4,00	3,59	2,86	6,12	6,00	5,39	4,28
Tarifs à la semaine ** (5 jours)	Journée / 9h-16h30	79,69	78,09	70,12	55,78	119,53	117,14	105,19	83,67
Tarifs à la semaine ** (4 jours si un jour férié)	Journée / 9h-16h30	76,63	75,09	67,43	53,64	114,94	112,64	101,15	80,46

*Inscription possible à la séance

**Inscription obligatoire à la semaine



> Tarifs pour les enfants à l'école élémentaire

De l'entrée en primaire et jusqu'à l'entrée au collège

ELEMENTAIRE

Tarifs et QF en euros

		Moulois				Non Moulois			
		Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs à la séance *	Matin / 7h30-9h	2,20	2,16	1,94	1,54	3,30	3,24	2,91	2,31
	Soir / 16h30-18h30	3,15	3,09	2,77	2,21	4,73	4,63	4,16	3,31

Tarifs à la semaine ** (5 jours)	Journée / 9h-16h30	68,88	67,50	60,61	48,22	103,32	101,25	90,92	72,32
Tarifs à la semaine ** (4 jours si un jour férié)	Journée / 9h-16h30	55,10	54,00	48,49	38,57	82,66	81,00	72,74	57,86

**Inscription possible à la séance*

***Inscription obligatoire à la semaine*

Pour ces temps d'animations, les familles bénéficiaires des aides de la CAF (Aides aux Temps Libres) devront fournir les documents originaux afin de pouvoir bénéficier des déductions avant inscription.

Si vous bénéficiez de ces Aides aux Temps Libres (ATL), contactez le service concerné pour un RDV avant toute démarche administrative.





LOCAL ADOS

● Tarification

> Pour avoir accès au Local Ados, une cotisation pour l'année scolaire est à verser à l'inscription aux Animations Ados. Elle est à payer en chèque (à l'ordre de Régisseur Moulins-lès-Metz) ou en numéraire. Elle donne un accès illimité au Local Ados.

Tarifs en euros

Pour les Moulinois	10
Pour les non-Moulinois	15

> Pour les soirées à thème : repas de Noël et soirée de fin d'année : uniquement sur inscription.

**ANIMATIONS
PAYANTES AU LOCAL
ADOS OU HORS DU
LOCAL ADOS
PENDANT LES
PERIODES SCOLAIRES**

Tarifs et QF en euros

Animations payantes au
Local Ados

Animations payantes hors
Local Ados

INSCRIPTION							
Moulinois				Non Moulinois			
Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
12,25	12,00	10,75	8,55	18,35	18,00	16,15	12,85
6,12	6,00	5,38	4,28	7,96	7,80	7,00	5,57





ACCUEIL DE LOISIRS ADOs

● Tarification

ACCUEIL DE LOISIRS

INSCRIPTION

Tarifs et QF en euros

	INSCRIPTION							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Journée sur la commune sans intervenant extérieur et sans matériel	5,10	5,00	4,50	3,55	7,65	7,50	6,75	5,35
Journée sur la commune sans intervenant extérieur mais avec du matériel OU avec intervenant extérieur mais pas de matériel	10,20	10,00	9,00	7,15	15,30	15,00	13,45	10,70
Journée avec petite sortie	17,35	17,00	15,25	12,15	26,00	25,50	22,90	18,20
Journée avec grande sortie	46,90	46,00	41,30	32,85	70,40	69,00	61,95	49,25